

**AVIS D'APPEL A CANDIDATURE AUX ASSOCIATIONS QUI PARTICIPENT A  
DES ACTIONS D'ANIMATION, DE PREVENTION ET DE DEVELOPPEMENT  
SOCIAL DANS LA COMMUNE**

**RENOUVELLEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE**

**Monsieur Valentin DETHOU, Maire de la Commune de Champigneulles informe**

Qu'en application des articles L.123-6, R.123-11 et R.123-12 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le Maire procédera à la nomination au sein du Conseil d'Administration du CCAS des membres suivants :

- un représentant des associations de retraités et de personnes âgées ;
- un représentant des associations de personnes handicapées ;
- un représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions ;
- un représentant des associations familiales désigné sur proposition de l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF).

Lesdites associations sont les bienvenues pour candidater et proposer les personnes susceptibles de les représenter au sein du Conseil d'Administration du CCAS.

Elles sont invitées à adresser à Monsieur le Maire une liste comportant au moins trois personnes (sauf impossibilité dûment justifiée). Les associations ayant le même objet peuvent proposer une liste commune.

Pour être recevables, les candidatures doivent concerner des personnes :

- Dûment mandatées par l'association pour la représenter, étant établi que l'association doit avoir son siège dans le département ;
- Menant des actions de prévention, d'animation ou de développement social dans la commune ;
- Qui ne sont pas fournisseurs de biens ou de services du CCAS ;
- Qui ne sont pas membres du conseil municipal.

Les mandats des administrateurs élus et nommés du Conseil d'Administration courront jusqu'aux prochaines élections municipales.

**DELAI IMPERATIF**

Les listes des personnes présentées par les associations concernées devront parvenir à Monsieur le Maire au plus tard le 31 juillet 2020 à 17h30, sous pli recommandé avec accusé de réception ou être remises au secrétariat de la Mairie contre accusé de réception. Les candidatures devront contenir :

- Nom, prénom, date de naissance, adresse et fonction au sein de l'association
- Lettre de candidature

Fait à Champigneulles le 07 juillet 2020

Le Maire  
Valentin DETHOU

